

ADMIS ➔ **FONCTION PUBLIQUE**

**2026
2027**

8^e édition

CONCOURS

ATSEM-ASEM

COURS ET QCM

Externe, interne et 3^e voie • Catégorie C



EN 100 FICHES

POUR RÉUSSIR L'ÉCRIT ET L'ORAL



Toutes les connaissances



Les conseils du formateur



Plus de 1 000 questions

OFFERT EN LIGNE



► 40 flashcards interactives
de cours

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

CONCOURS

ATSEM-ASEM

COURS ET QCM

Externe, interne et 3^e voie • Catégorie C

EN 100 FICHES

POUR RÉUSSIR L'ÉCRIT ET L'ORAL

Coordonné par **Pierre-Brice Lebrun**
Enseignant en droit et formateur

Caroline Dubuis

Formatrice auprès des ATSEM, des ASEM, des professionnels de la petite enfance et membre de jury dans le secteur médico-social

Élodie Laplace

Attachée territoriale, anciennement responsable de formations au CNFPT pour les personnels enfance-jeunesse. Elle exerce actuellement des missions fortement liées aux questions éducatives.

Fil d'actualité territoriale



www.lienmini.fr/221763-fil

Découvrez votre fil d'actualité mensuel gratuit et complet pour rester informé.

Flashez le code ci-dessus et accédez chaque mois aux événements marquants de l'actualité générale de la fonction publique mais aussi dans le domaine de la finance ou des ressources humaines. Profitez d'une synthèse claire et concise sans avoir à chercher parmi des centaines de sources. Accessible en ligne et totalement gratuit, ce fil d'actualité vous connecte aux informations essentielles et permet une actualisation des données-clés de ce livre. Ne manquez plus les faits qui comptent : restez informé, simplement et gratuitement !



Vuibert s'engage
durablement pour l'environnement



ISSN : 2109-9305

ISBN : 978-2-311-22227-2

Conception intérieur et couverture : Primo Primo

Credits photo couverture : Adobe Stock / peopleimages.com

Composition : Hervé Soulard



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – Février 2026 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

SOMMAIRE

Fiche 1	Présentation du livre	8	☐
Fiche 2	Test d'auto-évaluation	9	☐

PARTIE 1

DU CONCOURS AU MÉTIER D'ATSEM/ASEM

Travail
réalisé

Fiche 3	Qu'est-ce qu'un ATSEM ?	16	☐
Fiche 4	Qu'est-ce qu'un ASEM ?	17	☐
Fiche 5	Les missions	18	☐
Fiche 6	Un métier d'avenir	20	☐
Fiche 7	Les épreuves du concours d'ATSEM	21	☐
Fiche 8	Les épreuves du concours d'ASEM	23	☐
Fiche 9	Les conditions d'inscription	24	☐
Fiche 10	Les dossiers de candidature	26	☐
Fiche 11	La fonction publique	27	☐
Fiche 12	La Ville de Paris	29	☐
Fiche 13	L'évolution de carrière	30	☐
Fiche 14	La rémunération	31	☐
Fiche 15	Les droits et obligations des fonctionnaires	32	☐
Fiche 16	Organiser ses révisions	34	☐
Fiche 17	Se préparer aux QCM	35	☐
Fiche 18	Se préparer à l'oral	36	☐
Fiche 19	Le jury	38	☐
Fiche 20	Les questions fréquentes	39	☐
Fiche 21	Déjouer les questions pièges	41	☐
Fiche 22	Les petits plus pour le jour J	42	☐
Fiche 23	Test : QCM	43	☐

PARTIE 2

L'ÉCOLE MATERNELLE

Fiche 24	L'organisation de l'école maternelle	48	☐
Fiche 25	Les rythmes scolaires	49	☐
Fiche 26	L'école maternelle : passerelle avec la famille	50	☐
Fiche 27	L'école maternelle : à chacun son rythme	51	☐
Fiche 28	L'école maternelle : apprendre à apprendre	52	☐
Fiche 29	L'école maternelle : construire son identité	53	☐
Fiche 30	Les programmes de l'école maternelle	54	☐
Fiche 31	Les professionnels dans l'école maternelle	59	☐
Fiche 32	Le conseil d'école	61	☐
Fiche 33	Le binôme ATSEM/Enseignant	63	☐
Fiche 34	L'ATSEM et l'enfant	64	☐
Fiche 35	L'ATSEM et la hiérarchie	65	☐
Fiche 36	L'ATSEM et les familles	66	☐
Fiche 37	Les savoir-être de l'ATSEM	67	☐
Fiche 38	La tenue vestimentaire	68	☐
Fiche 39	Les horaires de travail	69	☐
Fiche 40	L'entretien des locaux	70	☐
Fiche 41	Les temps invisibles du métier d'ATSEM	71	☐
Fiche 42	Ce que l'ATSEM et l'ASEM ne font pas	72	☐
Fiche 43	Le projet d'accueil individualisé (PAI)	73	☐
Fiche 44	Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)	74	☐
Fiche 45	Les structures partenaires	75	☐
Fiche 46	Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)	76	☐
Fiche 47	L'inclusion en maternelle	77	☐
Fiche 48	L'éducation non genrée	79	☐
Fiche 49	La laïcité à l'école	81	☐
Fiche 50	Le changement climatique	83	☐
Fiche 51	Test : QCM	85	☐

PARTIE 3

L'ENFANT À L'ÉCOLE MATERNELLE

Fiche 52	Le développement psychoaffectif de l'enfant	98	☐
Fiche 53	Le corps de l'enfant	100	☐
Fiche 54	Le doudou	103	☐
Fiche 55	Le temps et l'espace	104	☐
Fiche 56	Les besoins affectifs de l'enfant	105	☐
Fiche 57	L'enfant et le cadre	107	☐
Fiche 58	L'enfant et le jeu	109	☐
Fiche 59	L'enfance en danger	110	☐
Fiche 60	L'alimentation et le bien-être de l'enfant	114	☐
Fiche 61	Les familles d'aliments	115	☐
Fiche 62	Le sommeil de l'enfant	118	☐
Fiche 63	Les vaccins obligatoires pour l'enfant	120	☐
Fiche 64	Les maladies infantiles	121	☐
Fiche 65	Intervenir dans les conflits des enfants	125	☐
Fiche 66	Comprendre et gérer les émotions des enfants	127	☐
Fiche 67	Test : QCM	129	☐

PARTIE 4

LA SÉCURITÉ

Fiche 68	Les règles de base de sécurité	142	☐
Fiche 69	Préserver les autres	143	☐
Fiche 70	Se préserver	145	☐
Fiche 71	Les incidents et accidents	146	☐
Fiche 72	Les gestes d'urgence	151	☐
Fiche 73	Les numéros d'urgence	156	☐
Fiche 74	L'ATSEM face à l'imprévu	157	☐
Fiche 75	Test : QCM	158	☐

PARTIE 5

L'HYGIÈNE

Fiche 76	L'entretien des locaux	170	☐
Fiche 77	Le lavage des mains	172	☐
Fiche 78	Le matériel	173	☐
Fiche 79	Les produits de base	174	☐
Fiche 80	Les contaminations	175	☐
Fiche 81	Tableaux des mesures	177	☐
Fiche 82	Les anciens pictogrammes	179	☐
Fiche 83	Les nouveaux pictogrammes	181	☐
Fiche 84	Test : QCM	183	☐

PARTIE 6

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LE CADRE STATUTAIRE DE LA VILLE DE PARIS

Fiche 85	Les élections en France	200	☐
Fiche 86	Les institutions publiques	202	☐
Fiche 87	La Constitution	204	☐
Fiche 88	Les collectivités territoriales : état des lieux	205	☐
Fiche 89	Les collectivités territoriales : décentralisation	206	☐
Fiche 90	Les collectivités territoriales : organisation	207	☐
Fiche 91	Les enjeux actuels pour les collectivités territoriales	210	☐
Fiche 92	La Ville de Paris	212	☐
Fiche 93	Les maires d'arrondissement à Paris	214	☐
Fiche 94	La Ville de Paris et ses services	215	☐
Fiche 95	Paris et la direction des affaires scolaires (DASCO)	216	☐
Fiche 96	Les autres entités territoriales	217	☐
Fiche 97	Test : QCM	218	☐
Fiche 98	Test bilan	231	☐

Fiche 99	Les mots-clés à retenir.	239	☐
Fiche 100	Quelques sigles à connaître	240	☐

RESSOURCES NUMÉRIQUES

Fil d'actualité territoriale.....	2
40 flashcards interactives pour réviser autrement	14
Partie 1. QCM interactif pour poursuivre l'entraînement	46
Partie 2. QCM interactif pour poursuivre l'entraînement	96
Partie 3. QCM interactif pour poursuivre l'entraînement	140
Partie 4. QCM interactif pour poursuivre l'entraînement	168
Partie 5. QCM interactif pour poursuivre l'entraînement	198
Partie 6. QCM interactif pour poursuivre l'entraînement	230

Présenté sous forme de fiches complètes et synthétiques, cet ouvrage est destiné aux personnes qui préparent le concours d'ATSEM et d'ASEM afin de travailler aux côtés des enseignants de l'école maternelle.

La différence entre les deux tient à l'employeur :

- l'ATSEM, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, est agent de la fonction publique territoriale et est employé par la commune ;
- l'ASEM, Agent Spécialisé des Écoles Maternelles, travaille pour la Ville de Paris.

Précisions sémantiques : ATSEM et ASEM exercent le même métier ; seul leur statut diffère, ce pourquoi, pour éviter les lourdeurs, nous ne distinguons pas les deux et emploierons le terme générique d'ATSEM, sauf lorsqu'une différenciation est nécessaire.

Cet ouvrage comprend l'essentiel du programme à connaître pour les concours d'ATSEM et d'ASEM avec les particularités de chacun de ces concours :

- le **cadre d'emplois** de l'ATSEM/le corps des ASEM ;
- le **développement de l'enfant** ;
- la **sécurité** (sécurité physique des enfants, taux d'encadrement) ;
- l'**hygiène** ;
- collectivités territoriales.
- **des conseils pratiques pour l'écrit et l'oral** ;
- les **mots-clés** à connaître ;
- les sites ressources ;
- **100 fiches de révision** ;
- plus de 380 questionnaires à choix multiples (QCM) intégrant plus de 1 000 propositions pour vous **entraîner, réviser** et vous **auto-évaluer** ;
- une rédaction **mnémotechnique** conçue pour les candidats : les réponses sont entièrement rédigées, pour réviser en un clin d'œil et **assimiler facilement et durablement les connaissances**.



Ce test de 20 questions est représentatif des connaissances de base que vous devez connaître pour l'épreuve de QCM et l'oral de l'entretien.

Il va vous permettre d'évaluer rapidement vos connaissances et de savoir sur quels points portent vos difficultés.

ENTRAÎNEMENT

Consigne : Certaines questions peuvent admettre plusieurs réponses correctes.

① **L'ATSEM peut intervenir :**

- ☐ **a.** auprès d'enfants de moins de 4 ans.
- ☐ **b.** uniquement dans les écoles maternelles.
- ☐ **c.** auprès d'enfants de moins de 6 ans.
- ☐ **d.** dans les écoles maternelles et d'autres structures Petite Enfance.

② **Un saignement de nez est :**

- ☐ **a.** un hémotaxis.
- ☐ **b.** un épistaxis.
- ☐ **c.** une homéostasie.

③ **Un parent d'élève vous demande quel est l'enfant qui a mordu sa fille.**

- ☐ **a.** Vous donnez le prénom de l'enfant.
- ☐ **b.** Vous lui dites que vous ne savez pas.
- ☐ **c.** Vous lui conseillez d'aller voir le professeur des écoles de la classe.

④ **Les collectivités territoriales de la République sont, entre autres :**

- ☐ **a.** les communes et les départements.
- ☐ **b.** les cantons et les circonscriptions.
- ☐ **c.** les communes et les circonscriptions.

- ⑤ La réforme des rythmes scolaires amène à ce que les écoliers aient les mêmes horaires dans toutes les communes.
- ☐ a. vrai.
 - ☐ b. faux
- ⑥ La rémanence d'un produit d'entretien est :
- ☐ a. le reflet et l'odeur du produit.
 - ☐ b. la poursuite de l'action du produit.
 - ☐ c. une nouvelle technique d'utilisation du produit.
- ⑦ Il y a des poux dans la classe.
- ☐ a. Il n'est pas possible de renvoyer un enfant atteint de pédiculose.
 - ☐ b. Il n'y a pas d'obligation de traitement contre les poux.
 - ☐ c. Le pou se nourrit de sang.
 - ☐ d. Le pou vole, saute, rampe.
 - ☐ e. Le pou recherche la fraîcheur et l'humidité.
- ⑧ Quel âge doit avoir au minimum un enfant pour entrer à l'école maternelle ?
- ☐ a. 1 an et demi
 - ☐ b. 2 ans et demi
 - ☐ c. 3 ans
 - ☐ d. 2 ans
- ⑨ Pour améliorer la qualité de l'air d'un dortoir, que faites-vous ?
- ☐ a. Vous désodorisez avec un aérosol.
 - ☐ b. Vous aérez quotidiennement.
 - ☐ c. Vous aérez au moins une fois par semaine.
- ⑩ Les arrêtés municipaux sont :
- ☐ a. des actes relevant du pouvoir exécutif.
 - ☐ b. des actes votés en conseil municipal.
 - ☐ c. des actes notamment liés au pouvoir de police du maire.

- ⑪ Le rôle de la période de sommeil lent-profond chez l'enfant est de :
- ☐ a. démarrer l'endormissement.
 - ☐ b. reposer le système nerveux, évacuer les tensions psychologiques.
 - ☐ c. aider à la mémorisation.
 - ☐ d. sécréter l'hormone de croissance.
- ⑫ L'énurésie est :
- ☐ a. une carence en fer
 - ☐ b. une perte d'appétit
 - ☐ c. un manque de vitamine D
 - ☐ d. un trouble du contrôle de la miction.
- ⑬ Le conseil d'école :
- ☐ a. est présidé par le maire ou le conseiller municipal chargé des affaires scolaires.
 - ☐ b. se réunit au moins une fois par trimestre.
 - ☐ c. compte les ATSEM au nombre de ses membres.
 - ☐ d. est notamment consulté sur les activités périscolaires, la restauration et l'hygiène.
 - ☐ e. décide la composition des classes et du choix des manuels scolaires.
- ⑭ Les enfants porteurs de handicap :
- ☐ a. doivent suivre leur scolarité à la maison.
 - ☐ b. ont le droit d'être scolarisés dans n'importe quelle école.
 - ☐ c. n'ont pas le droit de fréquenter une école pour enfants valides.
 - ☐ d. ne peuvent être scolarisés que dans un établissement spécialisé.
- ⑮ L'action de la PMI s'exerce par :
- ☐ a. la proposition d'agrément des assistantes maternelles.
 - ☐ b. un contrôle sanitaire des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans.
 - ☐ c. l'agrément des établissements et services publics et privés qui concourent au placement des enfants de moins de 6 ans.

⑩ Qu'est-ce qu'un « bonhomme têtard » ?

- ☐ a. le dessin d'une petite grenouille.
- ☐ b. le dessin d'un enfant : un rond et quatre bâtons.
- ☐ c. le dessin d'un enfant : un monstre.

⑪ Un enfant suffoque : un morceau de viande est coincé dans sa gorge. Que faites-vous ?

- ☐ a. Vous allez chercher le directeur.
- ☐ b. Vous ne faites rien, vous n'êtes pas habilité à intervenir.
- ☐ c. Vous lui proposez un verre d'eau.
- ☐ d. Vous pratiquez la méthode de Heimlich.

⑫ Les oreillons, c'est :

- ☐ a. une maladie infantile virale non contagieuse.
- ☐ b. une maladie infantile bactérienne contagieuse.
- ☐ c. une maladie infantile virale contagieuse.

⑬ Qu'est-ce que le « détergent » ?

- ☐ a. un produit qui nettoie les surfaces inertes
- ☐ b. un produit qu'on utilise après un dépoussiérage
- ☐ c. un produit qui élimine les micro-organismes

⑭ Qui crée les emplois dans une collectivité locale ?

- ☐ a. le maire
- ☐ b. le directeur des ressources humaines
- ☐ c. l'assemblée délibérante
- ☐ d. le directeur général des services

CORRIGÉ

- 1 **c.** et **d.** Il intervient auprès d'enfants de moins de 6 ans et dans les écoles maternelles ou d'autres structures Petite Enfance.
- 2 **b.** Un saignement de nez est un épistaxis.
→ vient du grec *epi* « sur, dessus » et *staxis* « écoulement lent ».
- 3 **c.** Vous lui conseillez d'aller voir le professeur des écoles de la classe.
- 4 **a.** Les communes et les départements.
- 5 **faux** En septembre 2017, plus de 43 % des communes ont choisi de revenir à la semaine de quatre jours dans les écoles publiques. Il est donc important de vous renseigner pour connaître les horaires des temps scolaires et periscolaires de votre commune.
- 6 **b.** La poursuite de l'action du produit.
- 7 **a., b.** et **c.** → Il n'est pas possible de renvoyer un enfant porteur de poux car ce n'est pas un motif d'exclusion. Le pou est un insecte hématophage (*hémato* = « sang » ; *phage* = « se nourrir »). Il ne vole pas, il rampe. Il vit à la racine des cheveux car il recherche la chaleur du crâne.
- 8 **d.** Un enfant, pour entrer à l'école maternelle, doit être âgé de 2 ans au minimum.
→ Vous devez ici connaître les textes de l'Éducation nationale puisque c'est dans les écoles que vous allez travailler. Il est ici demandé quel est l'âge minimum (et non quel est l'âge moyen auquel les enfants sont accueillis pour la première année de classe maternelle), ce n'est donc ni la réponse b, ni la réponse c.
- 9 **b.** Vous aérez quotidiennement.
- 10 **a.** Des actes relevant du pouvoir exécutif.
- 11 **b., c.** et **d.** Reposer le système nerveux, évacuer les tensions psychologiques ; aider à la mémorisation et sécréter l'hormone de croissance.
- 12 **d.** → C'est le « pipi au lit » ! L'énurésie est une miction involontaire et inconsciente qui se produit pendant le sommeil de l'enfant. On ne parle d'énurésie qu'à partir de 5 ans. Avant l'âge de 5 ans, le contrôle physiologique du sphincter vésical (= la vessie) n'est pas encore acquis.

- 13 **b., c. et d.** Se réunit au moins une fois par trimestre. Compte les ATSEM au nombre de ses membres. Est notamment consulté sur les activités périscolaires, la restauration et l'hygiène.
- 14 **b.** Ont le droit d'être scolarisés dans n'importe quelle école.
- 15 **a., b. et c.** La proposition d'agrément des assistantes maternelles. Un contrôle sanitaire des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans. L'agrément des établissements et services publics et privés qui concourent au placement des enfants de moins de 6 ans.
- 16 **b.** Le dessin d'un enfant : un rond et quatre bâtons.
→ C'est la représentation qu'un enfant de 3-4 ans a de lui-même.
- 17 **d.** Vous pratiquez la méthode de Heimlich.
- 18 **c.** Une maladie infantile virale contagieuse.
- 19 **a. et b.** Un produit qui nettoie les surfaces inertes et qu'on utilise après un dépoussiérage.
- 20 **c.** L'assemblée délibérante.

40 flashcards interactives
pour réviser autrement



www.lienmini.fr/217773-flashcards

PARTIE 1



Du concours au métier d'ATSEM/ASEM

● FICHE 3. Qu'est-ce qu'un ATSEM ?	16
● FICHE 4. Qu'est-ce qu'un ASEM ?	17
● FICHE 5. Les missions	18
● FICHE 6. Un métier d'avenir	20
● FICHE 7. Les épreuves du concours d'ATSEM	21
● FICHE 8. Les épreuves du concours d'ASEM	23
● FICHE 9. Les conditions d'inscription	24
● FICHE 10. Les dossiers de candidature	26
● FICHE 11. La fonction publique	27
● FICHE 12. La Ville de Paris	29
● FICHE 13. L'évolution de carrière	30
● FICHE 14. La rémunération	31
● FICHE 15. Les droits et obligations des fonctionnaires	32
● FICHE 16. Organiser ses révisions	34
● FICHE 17. Se préparer aux QCM	35
● FICHE 18. Se préparer à l'oral	36
● FICHE 19. Le jury	38
● FICHE 20. Les questions fréquentes	39
● FICHE 21. Déjouer les questions pièges	41
● FICHE 22. Les petits plus pour le jour J	42
● FICHE 23. Test : QCM	43



L'ATSEM est un agent territorial spécialisé des écoles maternelles. Il est employé par la fonction publique territoriale.

1 Les fonctions

ATSEM et ASEM ont les mêmes fonctions, ils font partie de l'équipe éducative de l'école maternelle et peuvent travailler avec les enseignants dans les classes de :

- « toute petite section » auprès d'enfants ayant entre 2 et 3 ans ;
- « petite section » auprès d'enfants de 3-4 ans ;
- « moyenne section » auprès d'enfants de 4-5 ans ;
- « grande section » auprès d'enfants de 5-6 ans.

Ils peuvent également être amenés à travailler dans les accueils de loisirs.

La particularité du métier d'ATSEM est d'être sous une double hiérarchie : sous l'autorité hiérarchique de la commune et sous l'autorité fonctionnelle du directeur d'école. Dans la même journée de travail, l'ATSEM sera :

- sur les temps scolaires, avec le professeur des écoles, sous l'autorité du directeur de l'école. L'ATSEM n'a pas la responsabilité directe des enfants, il assiste le professeur des écoles ;
- sur les temps périscolaires (interclasse, pause méridienne et après classe) responsable des enfants sous l'autorité du Maire.

2 Comment devenir ATSEM ?

En réussissant le concours sur titres d'un des 3 concours avec épreuves :

- **le concours externe (60 % des postes)** : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnel ;
- **le concours interne (30 %)** : ouvert aux agents des collectivités territoriales justifiant d'au moins deux ans de service auprès d'enfants en milieu scolaire ;
- **le troisième concours (10 %)** : ouvert aux candidats justifiant d'une expérience d'au moins quatre ans auprès de jeunes enfants dans les secteurs publics, privés ou associatifs.

FICHE 4

Qu'est-ce qu'un ASEM ?



L'ASEM est un agent spécialisé des écoles maternelles. Il est employé par la Ville de Paris. ATSEM et ASEM ont le même statut.

1 Les fonctions

Voir la fiche 2 pour les généralités sur les fonctions des ATSEM. Petite particularité, les ASEM de la Ville de Paris passent du statut d'ASEM à celui d'« animateur » durant l'interclasse et les Temps d'Activité Périscolaires (TAP), le mardi et vendredi après la classe.

2 Comment devenir ASEM ?

En réussissant le concours de la Ville de Paris ouvert aux titulaires du CAP AEPE. Actuellement, Paris compte environ 310 écoles maternelles publiques qui accueillent près de 46 000 enfants. Les candidats recrutés sont nommés stagiaires pour une durée d'un an et sont directement affectés dans les écoles maternelles de la Ville de Paris. À l'issue de cette année de stage les agents sont titularisés.

Les agents qui, antérieurement à leur nomination, avaient la qualité de fonctionnaire sont dispensés de stage à condition qu'ils aient accompli au moins deux ans de services publics effectifs dans un emploi de même nature.

Depuis 2017, le concours est modifié et ne consiste plus en une épreuve de QCM : il s'agit d'un dossier à compléter, suivi d'un oral si le dossier est retenu.

Première étape : le dossier à rendre est déjà formalisé et téléchargeable sur le site www.paris.fr.

Il comporte :

- un document à compléter dans l'objectif d'explicitier votre parcours et vos expériences ;
- une lettre de motivation pour exposer ce qui vous conduit à passer le concours.

Deuxième étape, après validation du précédent dossier : l'oral (15 minutes).

Il comporte :

- un temps de présentation ;
- des réponses aux questions posées par les membres du jury (5 à 8 personnes) ;
- une « mise en situation » (exemple : devoir retranscrire en temps réel un entretien téléphonique).

■ Elles sont fixées par décret : le décret n°2018-152 du 1^{er} mars 2018 qui vient réactualiser le décret 92-850 du 28 août 1992 (précédemment modifié les 22 décembre 2006 et 12 octobre 2016).

■ Désormais, les ATSEM « appartiennent à la communauté éducative » : ils peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants, sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins spécifiques particuliers¹.

■ L'ATSEM est chargé de :

- l'assistance aux professeurs des écoles (les enseignants du premier degré) pour l'accueil, les activités et l'hygiène des enfants pendant le temps scolaire ;
- l'assistance aux professeurs des écoles pour la préparation, l'animation et l'entretien du matériel servant directement aux enfants ;
- la mise en état de propreté des locaux destinés aux enfants.

■ **Sous la responsabilité du professeur des écoles, l'ATSEM exerce une fonction éducative dans l'accompagnement et l'aide apportés aux enfants durant le temps scolaire (ex. : accompagner les enfants aux toilettes, les aider à se rhabiller...).**

Il exerce également une fonction éducative auprès des enfants (sous la responsabilité de la collectivité qui l'emploie) pendant les temps périscolaires (temps de restauration à midi et après 16 h 30).

■ **Sous la responsabilité du professeur des écoles, l'ATSEM exerce une fonction d'aide pédagogique, la préparation du matériel et des activités pédagogiques, l'aide à l'encadrement des activités, l'accompagnement des sorties...**

Plus spécifiquement pour l'ASEM, « les ASEM sont affectés dans une ou plusieurs écoles et placés sous l'autorité fonctionnelle du directeur ou de la directrice. Ils ne sont pas des adjoints du personnel enseignant. Ils sont affectés collectivement à un établissement et peuvent donc intervenir dans une section ou une autre selon les besoins de l'organisation globale de l'établissement² ».

1. Il y a ici une évolution de vocabulaire : "enfants à besoins spécifiques particuliers" remplace "enfants porteurs de handicap".

2. Issu du règlement de service des ASEM de la Ville de Paris (2003), Titre III Obligations générales des ASEM, article 6.

- L'ATSEM exerce des fonctions d'entretien de la classe et des locaux, du matériel pédagogique et du mobilier (nettoyage dans la (les) classe(s) des tables, des pinces, des sols, des toilettes utilisés par les enfants...).

- Depuis septembre 2014, l'ATSEM peut animer seul des ateliers sur le temps périscolaire.

À Paris, l'ASEM est, en tant qu'animateur sur les temps périscolaires, sous la responsabilité du REV ou RES (responsable éducatif ville ou responsable éducatif scolaire) et de son adjoint le DPA (directeur de point d'accueil).

- Bien qu'exerçant des missions gratifiantes et essentielles, le métier d'ATSEM n'est pas exempt de difficultés. L'une d'entre elles est l'existence de nombreuses disparités, en fonction de la commune, de l'école d'affectation et même du binôme composé avec l'enseignant. En tant que candidat, il est important de vous référer à la charte des ATSEM de la commune où vous candidatez. Une autre difficulté est l'absence relative de reconnaissance de cette profession, même si les choses évoluent globalement positivement et que de plus en plus de parents ou d'enseignants ont conscience du travail fondamental accompli par les ATSEM.

■ Depuis plusieurs années, les réformes et l'actualité ont permis de voir la dimension éducative du métier d'ATSEM-ASEM renforcée. En effet, il y avait autrefois un agent pour huit classes, que l'on appelait « dame de service » ou « femme de service », et son rôle était essentiellement l'entretien de l'établissement.

Le terme ASEM pour « agent spécialisé des écoles maternelles » est apparu en 1971. À compter de 1985, l'ATSEM participe à la communauté éducative en tant que « personnel petite enfance » et depuis le décret de mars 2018, il appartient à part entière à la communauté éducative.

■ On reconnaît dès lors enfin le rôle essentiel que l'ATSEM joue auprès du jeune enfant : il contribue à sa sécurité physique et affective, participe à son apprentissage des règles de vie, d'hygiène, d'autonomie, etc. Présent tout au long de la journée de l'enfant, sur les temps périscolaire et scolaire, l'ATSEM l'accompagne lors de chaque activité : accueil du matin, activités scolaires, toilettes, déjeuner, temps de sieste, activités non scolaires... Sans parler des chagrins à consoler et des bobos à soigner.

■ Aujourd'hui, le code des communes, à l'article R.412-127, indique que « toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines ».

Enfin, depuis le décret n°2018-152 du 1^{er} mars 2018, on dessine enfin des possibilités d'évolution de carrière puisque, sous certaines conditions, l'ATSEM peut :

- accéder au cadre d'emplois des agents de maîtrise par la voie de la promotion interne ou des concours internes ;
- accéder au cadre d'emplois des animateurs.

FICHE 7

Les épreuves du
concours d'ATSEM

- Il existe désormais trois modalités de concours, ouverts par les centres de gestion en fonction des besoins des postes à pourvoir :
 - le **concours externe**, réservé aux titulaires du CAP AEPE (accompagnant éducatif petite enfance), ou équivalent ;
 - le **concours interne**, ouvert aux fonctionnaires et aux agents contractuels (non titulaires) de l'État et des collectivités territoriales ;
 - le **troisième concours**, ouvert aux candidats ayant une expérience dans le secteur privé d'au moins quatre années auprès de très jeunes enfants, ainsi qu'aux anciens élus ou responsables d'association.

1 Le concours externe

C'est un concours sur titres avec une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission (correspond à 60 % des postes environ), qui est ouvert aux titulaires du CAP AEPE ou aux candidats justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente (cf. le décret du 13 février 2007).

- L'épreuve écrite d'admissibilité est un QCM de **20 questions** portant sur des situations rencontrées par l'agent dans le cadre de son travail (durée : 45 minutes, coefficient 1).
- L'épreuve orale d'admission est un entretien avec le jury (durée : 15 minutes, coefficient 2).



Il existe des possibilités de dispense du CAP AEPE pour les mères et les pères de trois enfants ainsi que pour les sportifs de haut-niveau.

2 Le concours interne

Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'au moins deux années de services publics effectifs auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel.

L'entretien d'admission porte sur une présentation du candidat, puis sur sa capacité à analyser son environnement professionnel et à composer avec les problématiques fréquemment rencontrées (durée : 20 minutes, coefficient 2).



Les agents contractuels exerçant par exemple à mi-temps dans les restaurants scolaires peuvent se présenter au concours.

Cette (unique) épreuve orale d'admission comprend un exposé et un entretien avec le jury (durée : 20 minutes).

3 Le troisième concours

Il est ouvert aux candidats justifiant d'au moins 4 ans, soit :

- d'une activité professionnelle accomplie auprès de jeunes enfants ;
- d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.



Les assistantes maternelles qui n'ont pas le CAP AEPE et/ou ne pouvant bénéficier de la VAE (validation des acquis de l'expérience) peuvent se présenter à ce concours.

● L'épreuve écrite d'admissibilité est une série de 3 à 5 questions à réponse courte (QRC) posées en lien avec le métier d'ATSEM.

Votre réponse est limitée car elle ne doit pas dépasser 15 lignes. C'est un exercice de synthèse qui demande concision et clarté dans la rédaction (durée : 2 heures, coefficient 1).

● L'épreuve orale d'admission porte sur une présentation du candidat, puis sur sa capacité à analyser son environnement professionnel et à composer avec les problématiques fréquemment rencontrées (durée : 20 minutes, coefficient 2).

ATSEM-ASEM COURS ET QCM EN 100 FICHES

TOUT VOTRE PROGRAMME EN FICHES

Connaissances indispensables
avec 100 fiches synthétiques
pour mémoriser tous les **points**
incontournables du programme

Conseils du formateur
pour connaître les **attentes du jury**
à l'écrit comme à l'oral

Plus de 1 000 questions corrigées
pour **valider vos connaissances**
et **progresser**

Révisez l'essentiel

L'essentiel pour votre concours

- ▶ Le concours et le métier d'ATSEM-ASEM
- ▶ L'école maternelle
- ▶ Le développement de l'enfant
- ▶ La sécurité
- ▶ L'hygiène
- ▶ Les collectivités territoriales

OFFERT EN LIGNE

- ▶ 40 flashcards interactives de cours

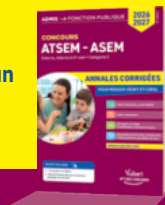
Des auteurs spécialistes des concours

Enseignants et formateurs au plus près de la réalité des épreuves

La collection
la plus
complète



Le Tout-en-un
pour une
préparation
complète



Les Entraînements
pour se mettre en
condition



Les Fiches
pour aller à
l'essentiel

ISSN : 2109-9305
ISBN : 978-2-311-22227-2



9 782311 222272



13,50 €

Vuibert
N°1 DES CONCOURS